

Compte rendu de séance

Séance du 14 Décembre 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
07/12/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 18/12/2018

L'an 2018, le 14 Décembre à 20 :00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, M. ROUAULT Renan

Excusés : M. BERRUYER Cyrille, Mme ROCHELLE Christelle
Absent(s) : Mme LEGRAND Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUAULT Renan

Objet(s) des délibérations

2018 -074 - Assainissement " rue des carrières " : validation des entreprises retenues pour les travaux
2018 -075 - Contrat maintenance extincteurs et plan d'évacuation " salle des marronniers "
2018 -076 - Récompense concours maisons fleuries 2018
2018 -077 - TRAVAUX " 12, rue de l'église " : Contrat architecte
2018 -078 - Travaux " 12, rue de l'église " : Demandes de subventions

2018 -074 - Assainissement " rue des carrières " : validation des entreprises retenues pour les travaux

Vu l'ordonnance N° 215-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le rapport d'analyse des offres, effectué par le cabinet EFM INFRA de Chantepie, Maître d'œuvre, pour donner suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 29 novembre 2018,
Mr le Maire présente au Conseil municipal, les entreprises proposées par la commission communale d'appel d'offres :

Lot N°1 : Travaux assainissement : Entreprise LEMÉE TP, de St Sauveur des Landes pour un montant de 164446.50€HT.

Lot n°2 : contrôles : Entreprise A3SN de Montauban de Bretagne pour un montant de 2512.80€HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

1. De retenir les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres
2. D'autoriser monsieur le maire à signer les marchés publics avec les entreprises citées ci-dessus.

2018 -075 - Contrat maintenance extincteurs et plan d'évacuation " salle des marronniers "

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes offres reçues pour le renouvellement du contrat d'entretien des extincteurs ainsi que pour la mise en place d'un plan d'évacuation et d'intervention pour la « salle des marronniers » ;

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise ESI pour :

- Un montant de 359.75€ pour la salle des marronniers. Cette somme sera payée en investissement sur le budget communal de 2019.
- Un montant de 8.10€ par extincteur pour le contrat de maintenance. Cette somme sera payée en fonctionnement sur le budget communal.

2018 -076 - Récompense concours maisons fleuries 2018

Cette année, 13 personnes ont participé au concours des maisons fleuries.

Après délibération, le conseil municipal décide de récompenser chaque participant en lui offrant une plante et un bon d'achat de 20€. Les bons d'achat seront à faire valoir avant le 30 juin 2019, soit au foyer de vie de Bazouges, aux établissements MORIN d'Antrain, au CAT « la Corbinais » de Saint Jean sur Couesnon, chez Mr JOURDAN à Epiniac ou chez Georgault de St Aubin du Cormier

2018 -077 - TRAVAUX " 12, rue de l'église " : Contrat architecte

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 novembre dernier concernant le choix du maître d'œuvre pour les travaux situés au « 12, rue de l'église », choix en collaboration avec NEOTOA.

Le taux de rémunération de Mr TRICOT architecte sera **de 9%** du montant estimatif des travaux, auxquels il faut rajouter une somme de **2240€HT** pour le relevé des ouvrages existants.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la SARL TRICOT ARCHITECTURE de Louvigné du Désert.

2018 -078 - Travaux " 12, rue de l'église " : Demandes de subventions

Après avoir présenté les dépenses de l'opération, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes subventions possibles afin de financer les études et les travaux de réhabilitation du bâtiment communal pour l'aménagement d'une salle commune en rdc et d'un logement en étage.

La commune peut solliciter :

- Une subvention de Fond de solidarité territorial (FST) près du Conseil Départemental pour le projet de salle commune.

- Une subvention dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Départemental « Revitalisation des centres bourgs par l'habitat » pour le projet de logement.
- Une subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) sur les travaux de mise en accessibilité et la rénovation énergétique pour le projet e salle commune.
- Une subvention dans le cadre du contrat de ruralité par la Communauté de communes « Couesnon marches de Bretagne » sur l'ensemble de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le maire à solliciter ses différentes subventions afin de pouvoir financer l'ensemble de cette opération.

Questions diverses.

Travaux "12, rue de l'église" :

- Choix géomètre pour bornage terrain vendu à NEOTOA : demander des devis à EGUIMOS (Combourg) et Quarta (St jacques de la Lande)
- Contrôle amiante et plomb : Diag IMMO (Combourg) et APAVE ;

Commission de sécurité salle des fêtes : Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrôle est satisfaisant. Une réunion est prévue en sous-préfecture le 8 janvier 2019.

Organisation « Vœux municipalité », le samedi 5 janvier 2019 à 18H30 : préparation à 14H00 à la salle des fêtes.

Défibrillateur « salle des fêtes » : Le mettre en place aux école et prévoir l'achat d'un nouveau pour la salle des fêtes qui sera posé à l'extérieur du bâtiment.

Achat pour mise en accessibilité des bâtiments

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a obligation de respecter l'Ad'AP (agenda Accessibilité programmé). Pour se faire, il propose de demander un devis pour l'achat de bandes pour vitres, bandes podotactiles etc...Le conseil municipal est favorable à cette démarche. Un devis sera proposé prochainement.

Séance levée à : 21:30

*En mairie, le 20/12/2018
Le Maire
Yves LERAY*